

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 508 Société :

Actif Pensionné(e) Autre : Agadir

Nom & Prénom : AIT Taleb Akia

Date de naissance :

Adresse : Hay l'Inovar rue m-

Tél. 06 75 24 20 03 Total des frais engagés : # 924,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SBAÏ Bouchra
Médecine générale- Echographie génér
12 Bd. Al Khalil, Hay My Abdellah, Ain Cha
Casablanca - Tél.: 05 22 50 72 2
TCE: 00 19 17 53 30000 77

Date de consultation : 11/12/23

Nom et prénom du malade : Ait Taleb Akia Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection vers genitale

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca

Le : 11/12/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
MINI23	a.	-	20000	 Dr. May Khalil, Médecine générale - Echographie générale Tél.: 05 22 50 72 9 Fax: 05 22 50 72 9

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MOUHSSINE MOUHSSINE Leila 824, Av. 2 Mars Prolongée Inara Casablanca Tel. 05-22-21-00	11/12/23	724,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MÉDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	D	H
1 1 1	0 0 0 0 0 0 0 0	25533412 21433552 0 0 0 0 0 0 0 0

[Création, remont, adjonction]

The diagram illustrates the H-D-G system, a dental arch arrangement. The upper arch (H) contains 12 upper teeth, and the lower arch (G) contains 12 lower teeth. Points are numbered from 1 to 8 around the arches. The points are arranged as follows: upper arch (H) has points 1, 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10; lower arch (G) has points 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18. The points are located at the following approximate positions: 1 (maxilla), 2 (maxilla), 3 (maxilla), 4 (maxilla), 5 (maxilla), 6 (maxilla), 7 (maxilla), 8 (maxilla), 9 (maxilla), 10 (maxilla), 11 (mandible), 12 (mandible), 13 (mandible), 14 (mandible), 15 (mandible), 16 (mandible), 17 (mandible), 18 (mandible).

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Bouchra SBAÏ

medecine générale

Diplômes des études Supérieurs de l'Université

de : Prévention en Gynécologie

Stérilité du Couple

Colposcopie

Échographie

الطب العام بشرفة السابعة

الطب العام

دبلوم الدراسات العليا للجامعة في :

وقاية أمراض النساء

العقم عند الزوجين

تنظير عنق الرحم

الفحص بالصدى

M. Ait taleb Rkia 11/12/123

PHARMACIE MOUHSSINE

MOUHSSINE Leila

824, Av. 2 Mars P.Clo 14ème Inara 1

urodine 4mg (SV)

3 cplj pust amer 2 mois

unspes. (SV)

Dr. SBAÏ Bouchra
Medecine générale - Echographie générale
824, Bd. Al Khalil, Hay My Abdellah, Ain Chock
Casablanca - Tel.: 05 22 50 72 24
I.C.E.: 001917303000070

Bdissel 1 en 1
vs 2 fioleus
vial 3ml
(SV)

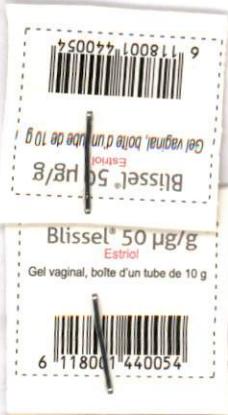
Dr. SBAÏ Bouchra
Medecine générale - Echographie générale
824, Bd. Al Khalil, Hay My Abdellah, Ain Chock
Casablanca - Tel.: 05 22 50 72 24
I.C.E.: 001917303000070

PHARMACIE MOUHSSINE
MOUHSSINE Leila
824, Av. 2 Mars P.Clo 14ème Inara 1
Casablanca Tel: 05 22 50 72 24
I.C.E.: 001917303000070

شارع الخليل - حي مولاي عبد الله عين الشق - الدار البيضاء - 142

142, Bd. El Khalil, Hay My Abdellah Ain Chock - CASABLANCA - : 05 22 50 72 24

I.C.E.: 001917303000070



Lot: 313
EXP: 05-2025
PPV (Dhs): 98,00

Lot: 316
EXP: 09-2025
PPV (Dhs): 98,00

Lot: 316
EXP: 09-2025
PPV (Dhs): 98,00

Lot: 313
EXP: 05-2025
PPV (Dhs): 98,00

Lot: 316
EXP: 09-2025
PPV (Dhs): 98,00

PPV: 62DH70
PER: 07/26
LOT: M2578

UROSTA®
Oxybutynine 5 mg
60 Comprimés sécables

6 118000 040866



Urodine 4 mg
Toltérodine
28 Gélules à libération prolongée

6 118001 272952



Lot N° : 1302863
Fab : 01/2023
Per : 01/2025
PPV : 172,20 Dhs